



Jean-Paul Chauvet est nommé Directeur Général de Lightspeed

Paris, le 14 février 2022 - La plateforme commerciale tout-en-un permettant aux commerçants à travers le monde de simplifier, d'adapter et de fournir des expériences clients exceptionnelles, annonce aujourd'hui que, dans le cadre de son processus de remaniement à long terme, le conseil d'administration a nommé le Président actuel Jean-Paul Chauvet comme Directeur Général. Il entre en fonction dès aujourd'hui et aura la charge d'assurer le développement stratégique ainsi que la croissance de Lightspeed.

Le fondateur de la société et PDG sortant, Dax Dasilva, rejoint le conseil d'administration de Lightspeed en tant que président exécutif.

Dans son nouveau rôle, M. Dasilva travaillera en étroite collaboration avec M. Chauvet et le conseil d'administration afin de définir l'orientation stratégique de l'entreprise. À ce titre, une attention particulière sera portée à l'avancement des intérêts commerciaux de Lightspeed, aux initiatives de durabilité mondiale impliquant les parties prenantes, aux clients, à la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) ainsi qu'à la thématique de la diversité, de l'équité et de l'inclusion (DEI).

M. Chauvet a rejoint Lightspeed en octobre 2012 en tant que Chief Revenue Officer. Il a ensuite été nommé membre du conseil d'administration en septembre 2013. Au cours de son mandat de Président, poste qu'il occupe depuis avril 2016, Jean-Paul Chauvet a joué un rôle majeur dans la progression de la mission de Lightspeed, notamment en dirigeant plusieurs des acquisitions stratégiques, ou encore en inscrivant Lightspeed aux bourses de Toronto et de New York. Il a également contribué au lancement et à la croissance de la plateforme Lightspeed Payments ainsi qu'à l'accroissement de la notoriété de Lightspeed auprès d'une clientèle mondiale.

« Au cours de ses neuf années passées chez Lightspeed, Jean-Paul a fait preuve d'une grande acuité stratégique. Il a initié notre stratégie de mise sur le marché, a dirigé nos équipes produits et a joué un rôle essentiel dans le lancement de Lightspeed Payments », a déclaré M. Dasilva. « Nous avons la chance de continuer à bénéficier de son leadership, de son expertise et de son engagement alors que Lightspeed prend de l'ampleur sur un marché vaste et en pleine évolution. J'ai été honoré de diriger la talentueuse équipe de Lightspeed depuis la création de l'entreprise en 2005, et je suis impatient d'assurer le leadership dans mon nouveau rôle de président exécutif. »

« J'aimerais tout d'abord remercier Dax d'avoir mis Lightspeed sur son impressionnante trajectoire de croissance, de même que le conseil d'administration pour m'avoir confié la responsabilité de diriger Lightspeed à titre de Président Directeur Général, a déclaré Jean-Paul Chauvet. J'ai pour objectif de lancer la prochaine étape de notre développement, c'est-à-dire d'étendre notre notoriété à travers nos produits phares dans les industries du commerce de détail et de la restauration, et d'accompagner nos clients dans la transformation de leur métier. »



À propos de Lightspeed

Propulsant les commerces qui sont le moteur de l'économie mondiale, la plateforme de commerce tout-en-un de Lightspeed aide les commerçants à innover afin de simplifier, adapter et offrir des expériences client exceptionnelles. Notre solution infonuagique transforme et unifie les opérations en ligne et hors ligne, les ventes omnicanaux, l'expansion avec de nouveaux emplacements, les paiements internationaux, les solutions financières et la connexion aux réseaux de fournisseurs.

Fondée à Montréal, au Canada, en 2005, Lightspeed est inscrite à la fois à la bourse de New York (NYSE: LSPD) et à celle de Toronto (TSX: LSPD). Avec des équipes en Amérique du Nord, en Europe et dans la région Asie-Pacifique, la société dessert des entreprises des secteurs de la vente au détail, de la restauration et du golf dans plus d'une centaine de pays.

De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet du groupe : www.lightspeedhq.fr
Sur les réseaux sociaux : [LinkedIn](#), [Facebook](#), [Instagram](#), [YouTube](#) et [Twitter](#)

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué pourrait contenir de l'information prospective et des déclarations prospectives, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables (les « déclarations prospectives »). Les déclarations prospectives comprennent de l'information de nature prédictive, dépendent ou font référence à des événements futurs et se reconnaissent à l'emploi d'expressions comme « va », « prévoit », « anticipe », « envisage », « planifie », « croit », « estime » ou d'autres expressions semblables concernant des sujets qui ne sont pas des faits historiques. Ces déclarations sont fondées sur les attentes actuelles de la direction de Lightspeed et comportent plusieurs risques et incertitudes, connus et inconnus, incluant des facteurs économiques. De nombreux risques, incertitudes et d'autres facteurs peuvent faire en sorte que les résultats réels s'écartent de manière importante des énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse, y compris, mais sans s'y limiter, les facteurs de risque mentionnés dans notre plus récent rapport de gestion ainsi qu'à la rubrique « Facteurs de risque » de notre plus récente notice annuelle, et dans nos autres déclarations de renseignements auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et de la U.S. Securities and Exchange Commission, qui peuvent être consultés sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com et sur EDGAR au www.sec.gov. Les lecteurs sont priés d'étudier attentivement tous ces facteurs et d'autres avant de prendre une décision concernant les actions à droit de vote subalterne de Lightspeed et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une garantie du rendement futur et, bien qu'elles soient fondées sur certaines présomptions que Lightspeed juge raisonnables, les événements et résultats réels pourraient différer de manière importante de ceux exprimés ou supposés dans les déclarations prospectives faites par Lightspeed. Sauf si les lois applicables l'exigent, Lightspeed ne s'engage aucunement à mettre à jour publiquement ou à réviser ces déclarations prospectives, notamment à la suite de nouvelles informations ou de nouveaux événements.